

# **E X T R A I T**

## **du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers : 23

**Séance du 27 janvier 2010**

En exercice : 23

Présents : 17 (jusqu'à la délibération N°5)

Date de convocation : 21/01/2010

18 (à partir de la délibération N°6)

Date d'affichage : 21/01/2010

19 (à partir de la délibération N°9)

Votants : 19 (jusqu'à la délibération N°5)

20 (à partir de la délibération N°6)

21 (à partir de la délibération N°9)

**Présents** : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, PERESSOTTI, Mme BALDINI, MM. CERCLE, POUYSSEGUR, JUNCA, Mme LAURENT, Mmes GASSAN, BONNET, DA SILVA, MM. CLAUZET, MASSON, CALMETTES, LACOMBE, Mme PUJO, STOKER, M. ZAHIRI.

**Absents ayant donné procuration** : M. MOULIN à M.CALMETTES; M.GEROMINO à M.CLAUZET

**Absents excusés** : MM. LAMARQUE, DELALANDE

**Secrétaire de séance** : M. POUYSSEGUR

**DELIBERATION N° 11- VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code forestier ;

Considérant que la commune dispose d'un volume de bois de 24 stères provenant d'abattages de bois de feuillus divers ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le mode de partage de ce bois et d'organiser la vente des lots ;

Entendu l'exposé de Monsieur PERESSOTTI,

.../...

-2-

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'effectuer un appel à candidature par voie d'affichage, suivi d'un tirage au sort selon les conditions ci annexées ;

**DECIDE** la constitution de 12 lots d'environ 2 stères par lot

**FIXE** le prix à 30 € le stère

**PRECISE** que les sommes recouvrées seront imputées en recettes au budget de la commune à l'article 7022.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Fait et délibéré à ODOS.

Pour copie conforme.

Le Maire,





Dominique LIDAR

CAHIER DES CHARGES –VENTE DE BOIS ODOS-

Le 20 février 2010

**Article 1<sup>er</sup> : Mode de vente**

Le mode de vente est déterminé par l'attribution des lots par tirage au sort après inscription des candidats.

**Article 2 : Inscription des candidats**

Les candidatures sont à adressées à la Mairie, Place Marguerite de Navarre, pour le 12 février 2010 au plus tard.

Les candidatures devront être rédigées. Les candidatures seront transmises sous enveloppe portant la mention « vente de bois du 20 février 2010– candidature pour le tirage au sort» avec copie de la carte d'identité du candidat.

L'inscription est faite pour un lot indéterminé parmi les 12 lots proposés à la vente.

Les inscriptions closes dès réception de la douzième candidature.

**Article 3 : Tirage au sort en séance publique**

Le tirage au sort pour l'attribution des lots aura lieu aux ateliers des services techniques le 20 février 2010 à 9 h 30.

La présence des candidats au tirage au sort est obligatoire.

L'enlèvement du bois par les candidats retenus se fera le jour même à l'issue de la vente.

#### **Article 4 : Description des lots**

Douze lots sont proposés à la vente. (2 stères par lot).

Les parts de bois déjà abattus (feuillus divers) ont été estimés à 24 stères.

Le volume de bois est donné à titre indicatif et n'est pas garanti.

Le prix du stère est fixé à 30,00 €.

#### **Article 5 : Conditions de participation au tirage au sort**

Les candidats à la vente de bois sont limités aux particuliers domiciliés à ODOS.

Le dossier de candidature doit comprendre l'identité complète du candidat, une copie de sa carte d'identité.

#### **Article 6 : Attribution des lots**

Chaque candidat n'aura droit qu'à un seul lot tiré au sort.

#### **Article 7 : Modalités de paiement**

Le paiement du lot tiré au sort se fera le 20 février 2010 par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.